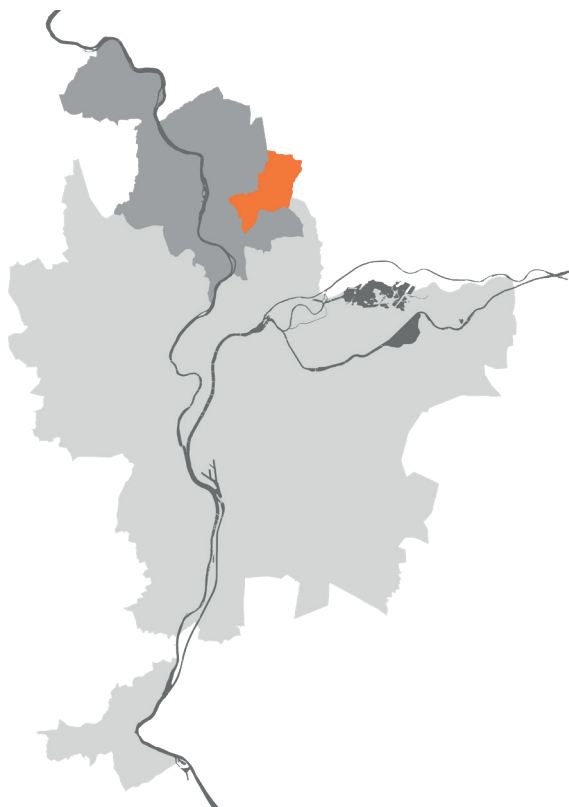


MISE EN COMPATIBILITE N°6
Approbation 2025

CAILLOUX-SUR-FONTAINES

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Hameau de Trêve-Oray.....	p. 4
PIP A2 - Grand-Guillermet.....	p.8
PIP A3 - Petit-Guillermet.....	p.12
PIP A4 - Le Caillou.....	p.16
PIP A5 - Le Noailleux.....	p.20.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Hameau de Trêve-Oray

Identification

Localisation : Rue de la côte Rivière/route de Trêve-Oray ; rue du Content ; rue des Fours/rue des Chaumes ; chemin du Puits Pointu

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le PIP du hameau de Trêve-Oray est intercommunal, en effet il se développe à la fois sur les communes de Cailloux-sur-Fontaines et Fontaines-Saint-Martin. Afin de conserver et de mettre en valeur sa cohérence, il sera traité comme une seule entité faisant abstraction de la limite communale. Cependant, s'il y a lieu, les spécificités propres à chaque commune seront relevées.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

lisses et n'exposent pas d'éléments de modénature. Les constructions utilisent des matériaux locaux comme la pierre, le pisé et le galet.

- Ce hameau se prolonge de long du chemin de Bellevue.
- L'entrée du hameau sur Cailloux-sur-Fontaines est marquée par le château de la Grive ornée d'une tourelle en encorbellement, qui souligne l'étroitesse de la rue.
- La présence de la végétation et des boisements est perceptible depuis l'espace public.

CARACTERISTIQUES :

- Ce tissu se développe au carrefour des voies et en profondeur dans l'épaisseur du tissu. La desserte se fait par une rue en boucle (chemin du Puits Pointu). L'étroitesse des rues participe au charme et à l'intimité des lieux.
- Ce hameau caractéristique emploie un vocabulaire rural marqué : l'implantation se fait en front de rue, l'épannelage ne varie que légèrement, entre un et deux étages. Les lignes de faîtages s'orientent perpendiculairement ou parallèlement aux voies, ce qui anime le paysage urbain.
- Le bâti se structure par l'organisation autour de cours, les murs de clôture des propriétés et les portails.
- L'architecture est de facture modeste. Les façades sont



Caractéristiques à retenir



Prescriptions

- **Pendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

L'organisation du bâti autour de système de cour est conservé.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

En raison de l'étoritesse des voies, les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Route du Grand-Guillermet ; Montée des Roches ; chemin des côtes ; impasse du Guillermet ; chemin de la Dîme.

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce hameau est celui situé le plus au nord de la commune. Il s'agit du dernier hameau qui jalonne l'axe historique de Fontaines-sur-Saône à Cailloux-sur-Fontaines (avenue Simon Rousseau sur Fontaines-sur-Saône, puis rues des Molières, du Diot, du David et de la Côté Rivière sur Fontaines-saint-Martin et enfin routes de Trêve Oray et du Grand Guillermet sur Cailloux sur-Fontaines).

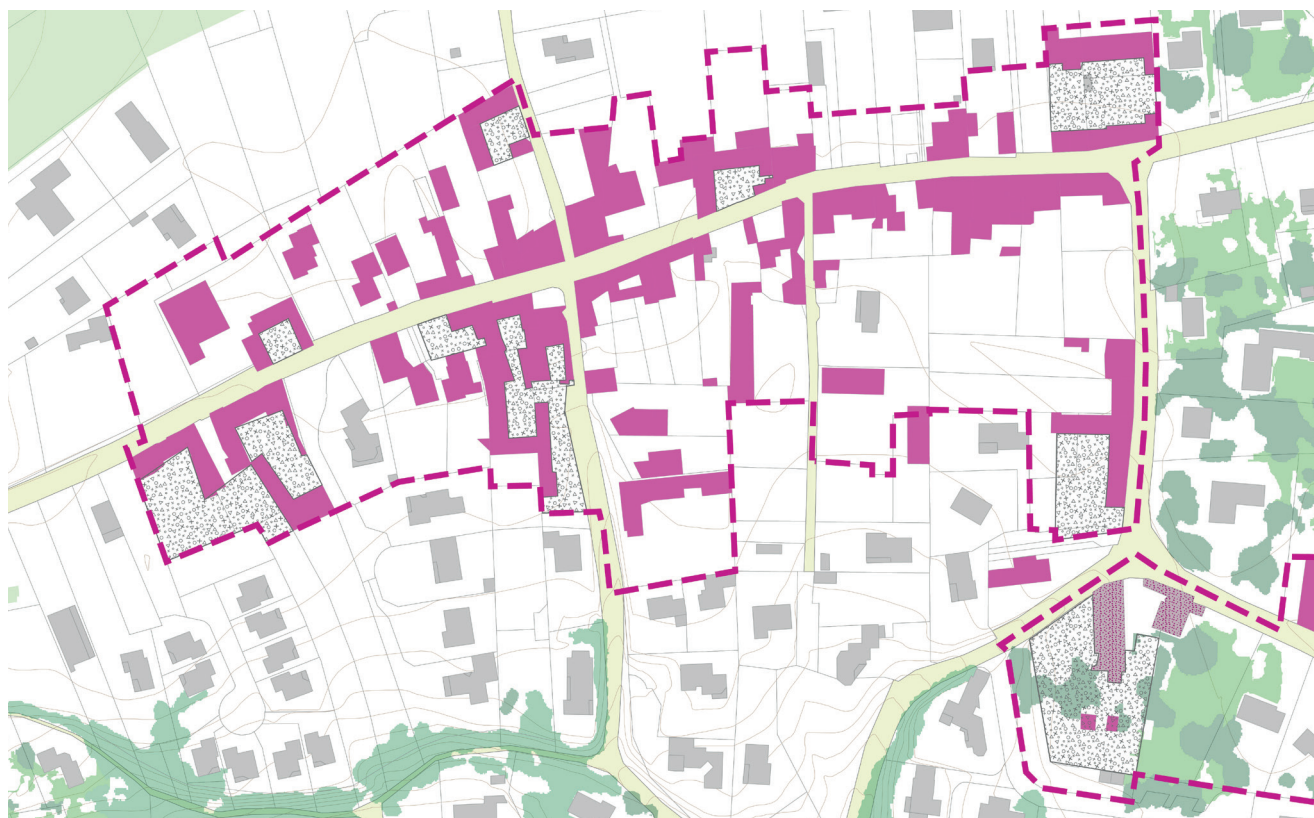
CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble présente un fort caractère identitaire en raison de son implantation sur un axe historique et routier.
- Ce hameau encore homogène est le plus compact de la commune. Il se concentre entre la montée du Panorama et la rue de la Dîme.
- Le bâti s'implante en front de rue puis se développe sur un parcellaire en lanières, dans l'épaisseur des îlots et la profondeur des parcelles. La ligne de faîtage s'oriente soit parallèlement soit perpendiculairement à la voirie. L'épannelage est régulier, il varie très peu avec des constructions comptant un ou deux étages.
- Le tissu présente un caractère rural avec un paysage urbain marqué par les murs de clôture des propriétés, percées par de hauts portails (à vantaux bois cloutés, pentures remarquables) ou porches et l'organisation du bâti autour de cours closes.

- L'architecture est de facture modeste. Les façades sont lisses et ne présentent pas de modénature.
- La valorisation du hameau souffre d'un aménagement de l'espace public principalement dédié à la circulation automobile.



Caractéristiques à retenir



-  Périmètre d'Intérêt Patrimonial
-  Cour à préserver
-  Bâti patrimonial constitutif des hameaux
-  Élément bâti patrimonial

Prescriptions

- **Pendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

L'organisation du bâti autour de système de cour est conservé.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Toute nouvelle construction dans les cours à préserver n'est pas autorisée.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Rue du petit Guillermet ; montée Carbon ; montée de la Vigourette

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se concentre de part et d'autre de la rue du petit Guillermet, dans le prolongement sud-est du hameau du Grand Guillermet.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

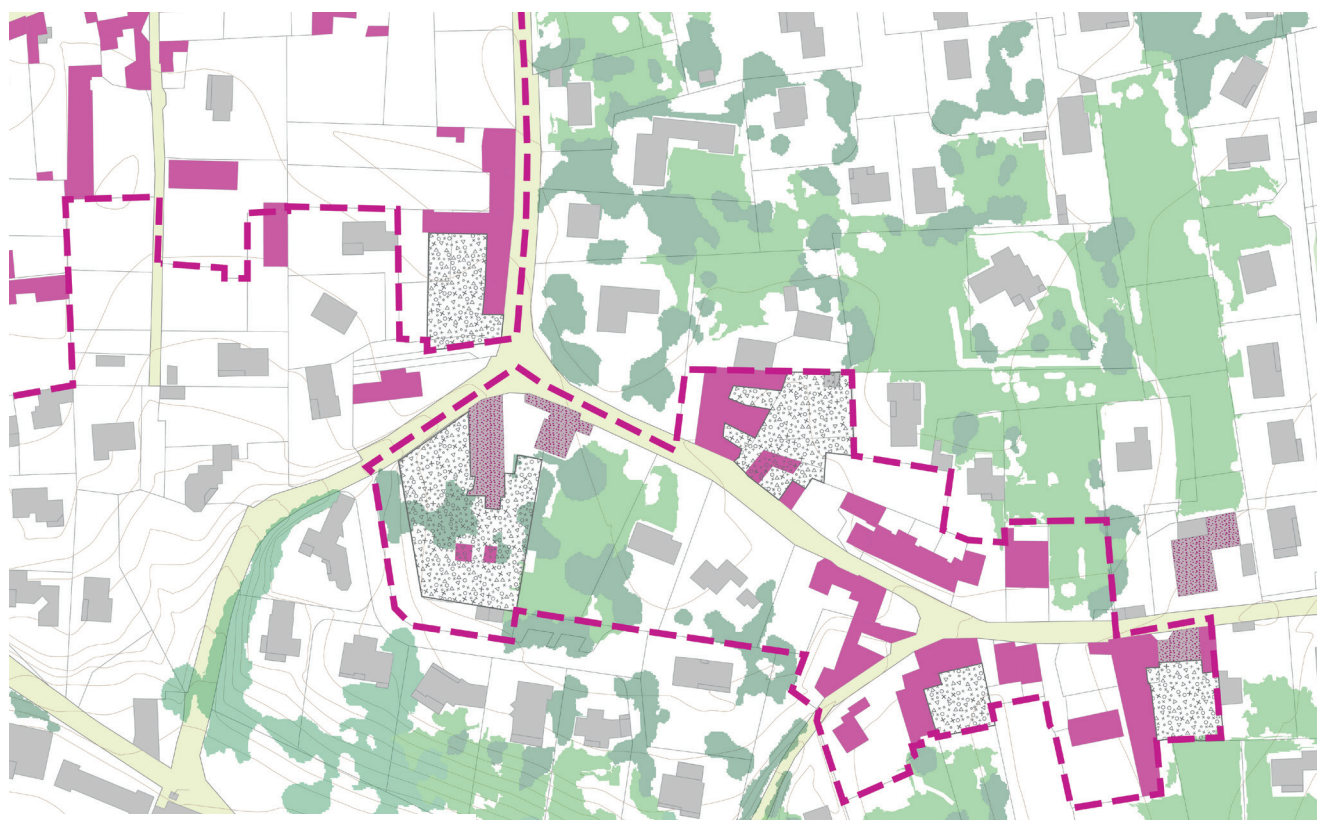
- Ce périmètre concerne une petite entité rurale, qui est constituée de quelques habitations, implantées principalement en peigne, perpendiculairement à la voirie.
- La continuité bâtie existe en alternance de part et d'autre de la voie, ce qui permet de ménager des espaces de respiration et de végétalisation, le plus souvent occupé par des habitats pavillonnaires plus récents implantés en retrait.
- Le bâti ancien s'implante en front de rue, à l'alignement. L'épannelage est régulier, avec des constructions à un étage pour les plus anciennes. Une opération plus récente comptent deux étages, cette différence est très perceptible en raison de l'étroitesse des rues et du relief.
- Le tissu emploie un vocabulaire rural caractéristique, avec des volumes simples et un paysage urbain marqué par les murs de clôture des propriétés, percées par des portails ou

porches et l'organisation du bâti autour de cours closes.

- L'architecture est de facture modeste et emploie des matériaux locaux. Les façades sont lisses et ne présentent pas d'ornementation.
- La présence de murs bahut permet des vues sur les parcelles végétalisées et boisées du hameau, ce qui lui apporte une certaine qualité paysagère.
- A noter la présence, de part et d'autre de la rue du Petit Guillermet, d'éléments bâtis forts de l'identité de la commune, repérés en EBP au PLU-H.



Caractéristiques à retenir



-  Périmètre d'Intérêt Patrimonial
-  Cour à préserver
-  Bâti patrimonial constitutif des hameaux
-  Élément bâti patrimonial

Prescriptions

- **Pendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admis. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admises. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

L'organisation du bâti autour de système de cour est conservé.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Toute nouvelle construction dans les cours à préserver n'est pas autorisée.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Le système de clôture ajourée est préservé afin de maintenir l'ambiance paysagère du secteur.

Identification

Localisation : Route du Caillou

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se développe selon un axe nord-sud au centre de la commune, presque à la limite avec Sathonay-Village.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte un Élément Bâti Patrimonial (EBP), identifié au PLU-H. A noter la présence au nord de l'église Notre-Dame-De-Fontaines.

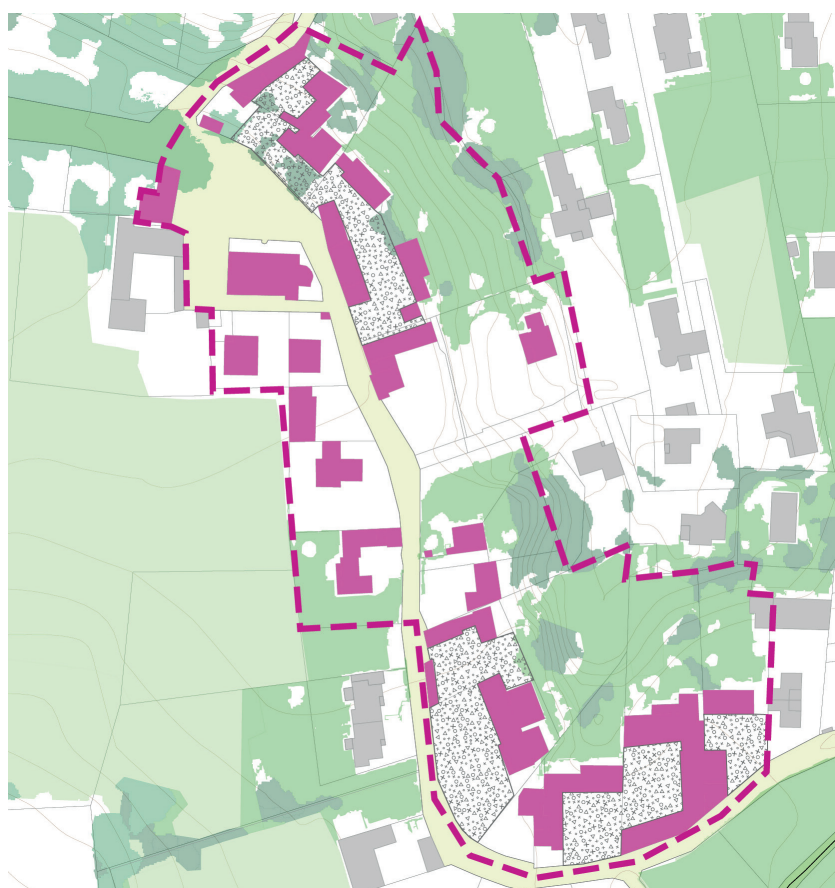
- Cet ensemble entretient un rapport fort avec les espaces agricoles à l'ouest et topographiques à l'est.
- Cet ensemble, malgré l'effort de préservation des murs de pisé perd petit à petit son homogénéité en raison du développement pavillonnaire, qui s'implante en retrait et change le paysage urbain.

CARACTERISTIQUES :

- Ce périmètre concerne une petite séquence rurale, qui suit la courbe du relief et de la voie. Elle constitue l'entrée est de la commune.
- Le paysage urbain est rythmé par l'alternance de bâtiments implantés en front de rue, de pignons et de murs.
- Le tissu présente un caractère rural marqué avec des implantations en front de rue, en peigne, perpendiculaires aux voies. Les volumétries sont simples, et l'épannelage assez régulier. Le bâti s'organise autour de cours et se développe sur un étage parfois augmenté d'un niveau de combles aménagés.
- L'architecture est de facture modeste et emploie un vocabulaire rural : organisation autour de cours, les murs d'enceinte et portails. Les façades sont lisses et ne présentent pas de modénature.



Caractéristiques à retenir



-  Périmètre d'Intérêt Patrimonial
-  Cour à préserver
-  Bâti patrimonial constitutif des hameaux
-  Élément bâti patrimonial

Prescriptions

- **Pendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admis. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admises. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

L'organisation du bâti autour de système de cour est conservé.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Toute nouvelle construction dans les cours à préserver n'est pas autorisée.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Route du Noailleux ; impasse de la Boulangerie ; chemin du Bois Bouchet ; route de la Combe

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Mémoirelle, paysagère, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce hameau est le plus étendu de la commune de Cailloux-sur-Fontaines.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte un Élément Bâti Patrimonial (EBP), identifié au PLU-H.
- Le hameau de Noailleux orienté Nord-Sud, conserve son caractère rural et sa cohérence d'ensemble. Il est structuré par le relief qui dessine deux séquences distinctes : une séquence basse et linéaire au nord et une séquence développée sur un plateau au sud. Une poche d'urbanisation pavillonnaire s'est insérée entre ces deux séquences historiques.

CARACTERISTIQUES :

- Les deux séquences, autrefois coupées par les espaces agricoles, aujourd'hui jointes par une séquence pavillonnaire.
- Ce hameau se caractérise par son système de venelles en peigne, qui desservent une seconde bande d'habitation et menaient autrefois aux espaces agricoles. Il possède également des points de vue sur le grand paysage.
- L'ensemble est très homogène, malgré la césure que crée le développement de l'habitat pavillonnaire. Le tissu emploie un vocabulaire rural (implantation, volumétrie, modestie de l'architecture, paysage urbain marqué par les murs, cours et portails, minéralité des cours et développement de jardins à l'arrière...).
- La réhabilitation de nombreux corps de ferme s'est faite dans le maintien des caractéristiques urbaines et architecturales et le respect de l'identité rurale de façon générale.
- A noter la présence, au cœur du périmètre, du château de Noailleux qui constitue un élément identitaire du hameau

et qui contribue à sa qualité paysagère.

Séquence nord : le hameau rue

- Cette séquence se développe de façon linéaire, autour de la route de Noailleux avec une faible épaisseur et des bâtiments implantés parallèlement à la rue. Elle est proche de la centralité et des équipements situés au nord. Elle possède des corps de ferme remarquables, ainsi que des éléments caractéristiques de cette architecture : portails et porches d'entrées remarquables.

Séquence sud : le hameau venelles

- Cette séquence est caractérisée par une urbanisation de corps de ferme, dont les principes d'organisation spatiale sont résumés dans les schémas ci-contre. Profitant de la situation de plateau, ces corps de ferme se sont implantés autour d'un réseau d'impasses et de venelles. Du fait de sa position surélevée, cette séquence offre plusieurs points de vue sur le grand paysage. Le domaine de Noailleux apporte une ambiance végétale à cet ensemble compact et imbriqué. Un fort rapport à la voie est perceptible sur cette séquence, notamment autour des carrefours entre la route de Noailleux et les routes du Vallon et du Favret. Ces carrefours ont un rôle structurant et cadrent les vues.

Caractéristiques à retenir



Schéma d'imbrication des corps de ferme

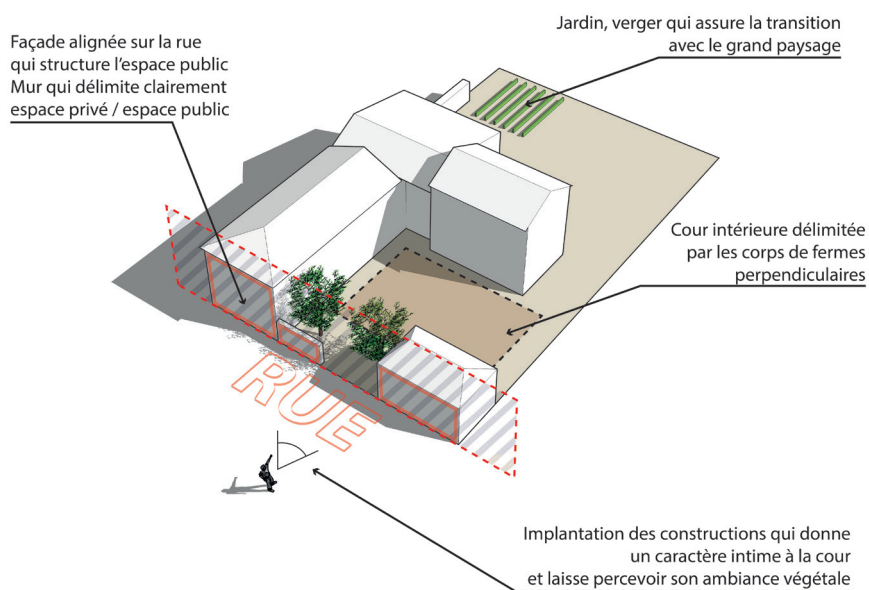


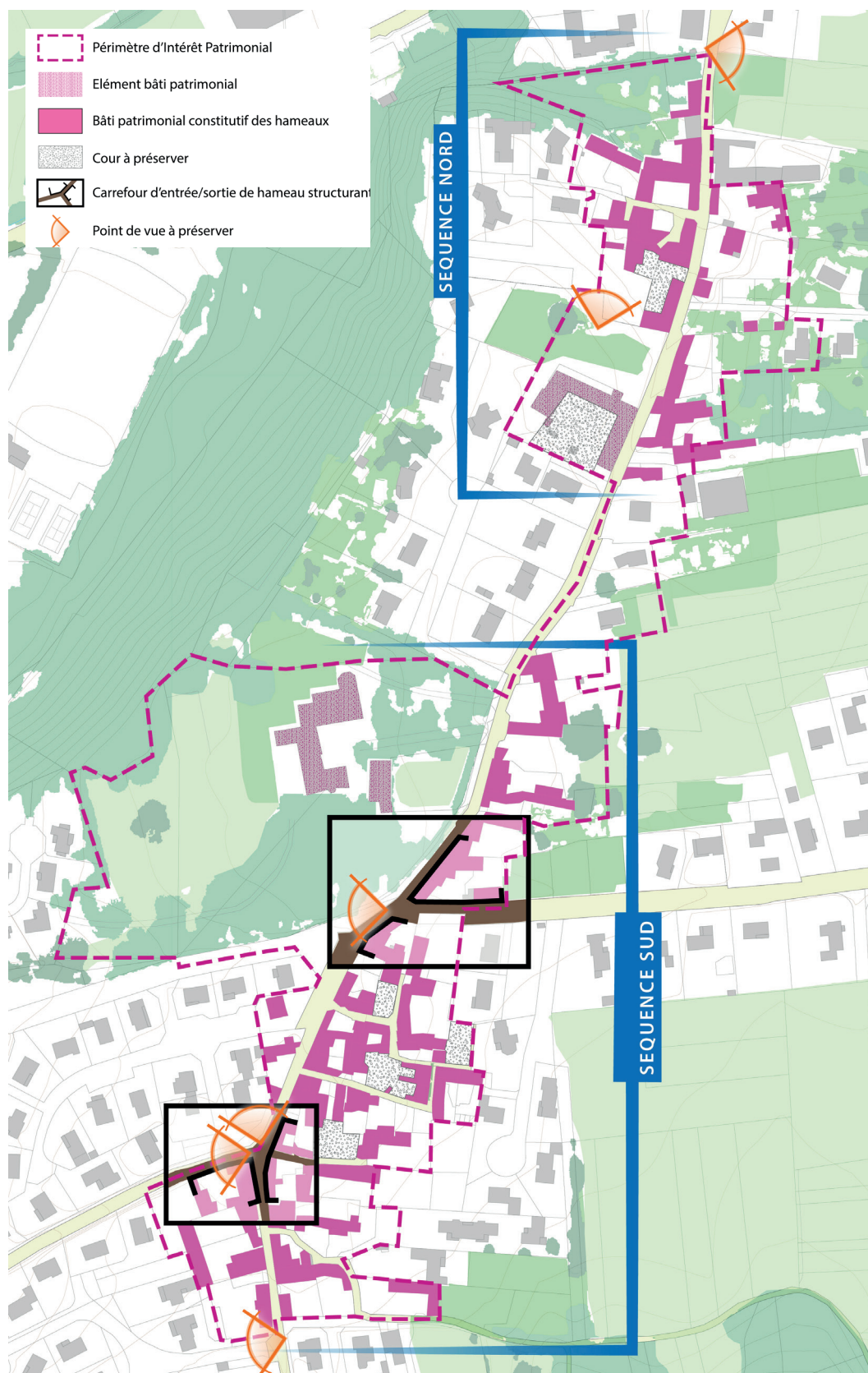
Schéma d'organisation de corps de ferme



Périmètre d'intérêt patrimonial

Le Noailleux

Caractéristiques à retenir



Prescriptions

- **Pendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admises. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

L'organisation du bâti autour de système de cour est conservé.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Toute nouvelle construction dans les cours à préserver n'est pas autorisée.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.